



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Énergie, des Mines,
de l'Eau et de l'Environnement

LE PROJET MAROCAIN INTEGRE DE L'ENERGIE EOLIENNE

Communiqué de presse

Tanger, 28 juin 2010

SA MAJESTE LE ROI Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, a inauguré ce lundi 28 juin 2010 à Tanger le parc éolien de **Tanger 1** d'une puissance de **140 MW** qui avec un

investissement de **2,75 milliards de dirhams** et représente **le plus grand projet de son genre** réalisé à ce jour dans le Royaume Chérifien.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des programmes planifiés dans la nouvelle stratégie énergétique élaborée conformément aux Hautes Directives Royales et qui érige le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en priorité majeure et comme le moyen optimal permettant au Maroc de répondre aux défis de la sécurité d'approvisionnement, de préserver l'environnement et d'assurer le développement durable.

A cette occasion, Madame Amina Benkhadra, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement et Monsieur Ali Fassi Fihri, Directeur Général de l'Office National de l'Electricité, ont présenté devant Sa Majesté Le Roi les grandes lignes du Projet Marocain de l'Energie Eolienne qui **prévoit la construction de nouveaux parcs éoliens qui porteront la puissance électrique installée d'origine éolienne de 280 MW actuellement à 2000 MW en 2020.**

A cet horizon, les centrales fonctionnant avec des énergies renouvelables représenteront **42%** de la capacité électrique totale, le solaire, l'éolien et l'hydraulique occupant chacun **14%**. Elles contribueront ainsi à satisfaire les besoins croissants en énergie qu'entraîne l'accélération du développement économique et social que connaît le Maroc avec la réalisation de grands chantiers déjà lancés ou programmés dans l'agriculture, l'industrie, les infrastructures, l'habitat et le tourisme. Cet essor sans précédent induit une progression de la demande énergétique à un rythme soutenu de **5% annuel** en moyenne. **La puissance électrique totale installée sera triplée** en 2020 par rapport à son niveau actuel.

Ce projet qui contribue à la mise en valeur du potentiel considérable du Maroc en énergie éolienne, estimé à 25000 MW, comprend les installations électriques éoliennes suivantes :

- 280 MW déjà réalisés dans les parcs **d'Abdelkhalek Torres** (50 MW) et **Lafarge** (30 MW) à Tétouan, **d'Amougdoul** à Essaouira (60 MW) et de **Tanger1** (140 MW)
- 720 MW en cours de développement à **Tarfaya** (300 MW), **Akhfenir** (200 MW) et **Bab El Oued** (50 MW) à **Laayoune**, **Haouma** (50 MW) et **Jbel Khalladi** (120 MW) à Tétouan, et
- 1000 MW à construire sur cinq nouveaux sites choisis pour leur grand potentiel **Tanger2** (150 MW), **Koudia El Baida** à Tétouan (300 MW), **Taza** (150 MW), **Tiskrad** à **Laayoune** (300 MW) et **Boujdour** (100 MW).

Dans ce projet, une importance particulière a été réservée aux régions du Nord et de l'Oriental qui jouissent d'un grand potentiel en énergie éolienne et où six parcs éoliens sont prévus dont deux déjà réalisés.

Ce programme intègre la fabrication d'équipements pour les parcs éoliens dans le tissu industriel national pour amplifier et pérenniser son impact sur l'économie nationale en général et le développement de l'énergie éolienne en particulier.

Les projets seront réalisés dans le cadre de partenariats publics-privés où l'Office National de l'Electricité, la Société des Investissements Energétiques et le Fonds Hassan II pour le

Développement Economique et Social s'associeront à un ou plusieurs partenaires stratégiques de référence dans l'industrie éolienne et la production de l'électricité.

Le coût d'investissement du projet, estimé à 31,5 milliards de dirhams, sera couvert par des fonds publics et privés nationaux et étrangers ainsi que tous les mécanismes concessionnels et non concessionnels de financement qui existent dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale.

Ce projet de grande envergure correspond, de par ses multiples dimensions, à la ferme volonté de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, de **concilier le développement économique et social avec la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique**. Il permettra de produire 6600 GWh par an, correspondant à 26% de notre production électrique actuelle.

En réalisant ce projet éolien et le projet marocain de l'énergie solaire, notre pays réduira ses importations d'énergie en économisant annuellement **2,5 millions de tonnes équivalent pétrole en combustible fossile**, évitant ainsi l'émission de près de **9 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an**.

A l'issue de cette présentation, **SA MAJESTE LE ROI, Que Dieu L'Assiste**, a présidé la cérémonie de signature d'une convention cadre relative au développement du programme intégré d'énergie éolienne entre l'Etat, représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, et l'Office National de l'Electricité, le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et la Société d'Investissements Energétiques.

Ont participé à cette importante manifestation, Monsieur le Premier Ministre, les présidents du parlement et de la chambre des conseillers, les membres du gouvernement, les présidents des commissions parlementaires, les présidents d'offices et d'institutions marocains, les directeurs des banques et assurances, les présidents d'universités, les membres du Conseil d'Administration de la CGEM, les présidents de plusieurs fédérations de la CGEM, les élus de Tanger et les représentants de l'administration territoriale, les membres du corps diplomatique, les représentants des organisations internationales et des organismes de coopération bilatérale et des opérateurs étrangers dans le domaine de l'énergie éolienne .